



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

**UN CONCILIATEUR DE JUSTICE PRÈS DE CHEZ VOUS :  
PERMANENCE MAISON DES SERVICES**

Rôle du conciliateur : il existe une obligation préalable de conciliation avant de saisir le Tribunal d'Instance pour tous les dossiers inférieurs à 4 000€. De plus, le conciliateur est sollicité pour régler les **problèmes de voisinage, de baux d'habitation, de baux ruraux et de tout ce qui touche au Civil.**

Possibilité de rencontrer le conciliateur sur rendez-vous,

**à la Maison des Services**

4, rue Docteur Gourdin

THURY-HARCOURT

14220 LE HOM

**Veillez contacter le 02.31.79.61.61 pour prendre rendez-vous.**

**Permanence de 8h30 à 12h00 le :**

Mercredi 13 Septembre 2017

Mercredi 27 Septembre 2017

Mercredi 11 Octobre 2017

Mercredi 25 Octobre 2017

Mercredi 08 Novembre 2017

Mercredi 22 Novembre 2017

Mercredi 13 Décembre 2017